Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260629-B2026_032-DE

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

DATE de CONVOCATION
19 JUIN 2026

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 10
Procuration : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 25 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin à 17h00, les membres du Bureau Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrice LE PENHUIZIC.

Étaient présents :
M. Michel GRIGNON, Mme Claire MAHÉ, Mme Camille LE CLAIRE, M. Patrice LE PENHUIZIC, M. Serge LUBERT, M. Pascal GUIBLIN, M. Joël TRIBALLIER, M. Jean-Pierre GALUDEC, M. Stéphane COMBEAU, M. Thierry AUTRAN

Étaient absents :
Mme Morgane RÉTHO, M. Marcel ARS, M. Boris LEMAIRE, M. Maxime PICARD

Secrétaire de séance : M. Stéphane COMBEAU

N°B2026_032 - ECONOMIE - Berric – Parc d'activités du Flachec 2 – Cession d'un terrain de 645 m² env. au profit de l'entreprise FRED ELEC

Par courrier daté du 20 mai 2026, Monsieur Freddy LEVRON, représentant la société FRED'ELEC, a fait connaître son intention de réaliser l'acquisition d'un terrain à prélever sur le lot n°8, pour une surface de 645 m² environ, sur le parc d'activités (PA) du Flachec 2, 56230 Berric, afin de développer son activité d'électricité générale et d'y construire un local artisanal de 162 m².

Une partie de cette achat sera réalisée en indivision à part égale, avec Monsieur Maxime LE BOURBASQUET (représentant la société LES JOINTEURS BRETONS) pour une surface de 467 m² environ, de telle sorte que la totalité du lot 8 soit cédée aux deux entreprises à la fin de la transaction.

Le prix de cession est fixé à 30 € HT m² sur ce secteur et doit être confirmé par le Conseil communautaire, notamment au regard de l'avis du service des Domaines.
Cette vente est soumise à la TVA sur marge.
Les acquisitions de terrains initiales n'ont pas été soumises à TVA.
Le prix d'acquisition du terrain représente 3,38 € le m². La TVA sera donc calculée sur la différence avec le prix de vente à savoir 26,62 € le m².

Vu la délibération n°C2026_074 du Conseil communautaire en sa séance du 27 avril 2026, définissant les délégations du Conseil au Bureau communautaire ;
Vu l'avis favorable de la Commission économie du 2 juin 2026,

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260629-B2026_032-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Bureau Communautaire décident :

- D'approuver la vente, aux conditions évoquées ci-dessus, d'une parcelle de 645 m² environ, sur le PA du Flachec 2, à la société FRED'ELEC, (prix à confirmer de 30 € HT par m²) ;

- De demander au Conseil communautaire de délibérer sur la fixation du prix pour cette parcelle notamment considérant l'avis des domaines ;

- D'autoriser à l'acquéreur la faculté de substitution par toute personne morale de son choix, à la condition que cela n'entraîne aucune autre modification au projet ayant fait l'objet de la présente délibération et présenté en Commission ;

- De demander que le permis de construire soit transmis à Questembert Communauté pour validation avant envoi aux services instructeurs et avant signature de l'acte authentique ;

- De fixer une date de validité de l'offre de vente à 12 mois à compter de la présente séance de Bureau communautaire ;

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant légal à signer les actes et tous documents liés à cette cession. Les frais d'actes notariés seront supportés par le demandeur.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
A Questembert, le 29 juin 2026
Le Président,
Patrice LE PENHUIZIC

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ
8 av. de la Gare
56231 QUESTEMBERT
CEDEX
02 97 26 59 51

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Signé par : Patrice LE PENHUIZIC
Date : 29/06/2026
Qualité : PRÉSIDENT